

Bruxelles, le 24 avril 2026
(OR. en)

8487/26

CDR 73

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne - Adoption

1. Par lettre du 5 juin 2025¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. Mark SPEICH, membre du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ 10251/25.

3. En application de cette disposition et aux fins du remplacement de M. Mark SPEICH, le gouvernement allemand a proposé² M^{me} Annika FOHN, représentante d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Mitglied des Landtags Nordrhein-Westfalen* (membre du Parlement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 8481/26 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

² 8391/26.